

## Fédération Santé et Action Sociale



Union Fédérale des Médecins, Ingénieur.e.s, Cadres et Technicien.ne.s

## Communiqué de presse

E4/24

Montreuil, le 11 mai 2021

## Pourquoi pas nous?

Les trois professions de préparateur en pharmacie, de technicien de laboratoire et de diététicien se voient refuser la revalorisation promise aux infirmiers, manipulateurs radio et rééducateurs (de catégorie A de la fonction publique), sous prétexte de l'insuffisance du niveau de leur qualification. En effet, la reconnaissance du niveau licence que prévoient les accords européens n'a jamais été validée, du fait de l'arrêt des travaux par le ministère. Les contenus des référentiels avaient pourtant été coconstruits avec les professionnels. Seules ceux des professions de catégorie active ont été validés, provoquant sciemment un rallongement de 5 ans de la carrière des salariés concernés. L'oubli des trois professions pourrait bien être volontaire!

Pourtant ces salariés exécutent leurs missions et responsabilités au quotidien et ont évolué en intégrant les nouvelles techniques et réglementations sans attendre la réingénierie. Ils n'ont pas tergiversé pour s'impliquer et n'attendront pas pour être augmentés.

En plus du CTI (complément de traitement indiciaire), la revalorisation promise par le gouvernement au 1er octobre (+ 107 € nets après 1 an de carrière, + 152 € nets après 5 ans, + 278 € nets après 20 ans) doit être versée comme elle le sera aux collègues en catégories B en voie d'extinction.

L'élargissement de l'équivalent de ces mesures à l'ensemble des salariés des autres statuts et du privé pour les trois professions est également attendu.

Les attaques libérales se multiplient depuis des années contre les professions de la santé pour découper les compétences et rémunérer inégalement les salariés selon les tâches et non selon leur diplôme.

La Fédération Santé et Action Sociale et son UFMICT soutiennent la mobilisation des salariés le 18 mai et appellent les syndicats à les accompagner sur leurs revendications :

- de revalorisation salariale, dégel du point d'indice
- de reconnaissance du niveau des diplômes,
- de reconnaissance de pénibilité,
- de renforcement de l'attractivité,
- d'augmentation du nombre des diplômés et ainsi des embauches et des effectifs.

La CGT appelle tous les salariés à se rassembler le 15 Juin pour une mobilisation d'ampleur, incluant les revendications des professions de notre secteur.